



Métiers du droit : une formation commune pour élargir ses horizons

L'émergence de la grande profession du droit a favorisé l'apparition d'offres de formation commune, à destination de tous les membres de la famille juridique. Quelles sont ces offres transversales et qu'apportent-elles à ceux qui en suivent les enseignements ? Bilan.

FORMER DES JURISTES AUGMENTÉS

Alors que le programme de formation MAJ (magistrats, avocats, juristes) vient d'être lancé et que les premiers enseignements débutent à la fin du mois de janvier (voir LJA n° 1421), la LJA a voulu faire le point sur les formations communes qui existent sur le marché.

Au chapitre de la formation initiale, on peut citer les programmes proposés par l'EDHEC, qui donnent la possibilité à des étudiants en droit de rejoindre la prestigieuse

école de commerce. Tout d'abord, la filière « Business Law et Management » (BLM), ouverte en 2013 et qui recrute sur concours parmi des étudiants en L2 de droit et les intègre à la filière après une remise à niveau en math, en économie et en anglais, ou des étudiants détenteurs d'un L3 en droit pour les intégrer directement en 2^e année de cette filière (après concours), et le LLM Law and Tax Management au sein duquel, des élèves-avocats viennent faire leur PPI (projet pédagogique individuel). À la sortie, la moitié, voire les deux tiers intégreraient le barreau. Un tiers des élèves

ÉCLAIRAGE

se destinent au métier de directeur juridique ou de directeur fiscal alors que quelques autres se dirigent vers des secteurs porteurs comme la compliance et le forensic. En ce qui concerne la formation continue, le Global MBA de l'EDHEC à Nice et l'Executive MBA accueillent parfois des avocats et des managers juridiques. « *Nous avons récemment eu un avocat allemand* » indique Christophe Roquilly, codirecteur du diplôme et directeur de LegalEDHEC, y qui révèle que pour la rentrée 2021, un programme spécifique ciblé « *augmented lawyers* », à destination des juristes qu'ils soient avocats ou directeurs juridiques, est en train d'être mis en place « *Il s'agira d'une formation internationale en langue anglaise, avec une partie en présentiel* », explique-t-il. Il dévoile également que des échanges avec l'IXAD (l'École des avocats du Nord-Ouest) et d'autres écoles d'avocats sont en cours, pour des échanges et des partenariats sur les compétences de l'avocat augmenté. « *Nous sommes la première business school à avoir un partenariat avec une école dans le cadre du PPI* », se réjouit le professeur qui indique collaborer avec l'École pour la semaine du numérique et pour l'élaboration du référentiel de compétences du juriste augmenté, publié par Legal EDHEC.

Il estime qu'une formation, en ne s'adressant pas à une profession en particulier, permet de rassembler des publics différents et de s'enrichir de l'expérience de l'autre. « *Les deux doivent cependant coexister, car lorsqu'on est uniquement avec ses pairs on peut partager des problèmes communs. Il faut à la fois de la verticalité, pour pouvoir creuser certaines questions et de l'horizontalité, pour élargir le point de vue.* » Il estime pour sa part que le juriste augmenté, s'il doit être formé au sein de la grande famille du droit, doit aller encore plus loin. « *Les professions du droit doivent augmenter leur expertise juridique par d'autres types de compétences, ce qui permettra d'accéder à l'intelligence collective* », estime-t-il.

RÉINVENTER SA PRATIQUE

Éric-Jean Garcia codirige l'Executive Master General Counsel - Strategy and Leadership for Senior Lawyers de Sciences Po Executive Education en partenariat avec le Cercle Montesquieu et l'École de Droit de Sciences Po. La troisième promotion a fait sa rentrée en novembre 2019. Le cursus, au titre volontairement générique car la fonction de « General Counsel » n'est pas précisément définie en France, s'adresse aux seniors « lawyers », juristes et avocats, qui ont au moins 10 ans d'expérience et des postes à responsabilité. La moyenne d'âge est de 44 ans. Le cursus, très ciblé, vise à aider les participants à devenir de véritables partenaires stratégiques de leur entreprise. Un tel programme demande de l'investissement. Pécuniaire d'abord, car le coût par étudiant est supérieur à 20 000 € – il est d'ailleurs souvent financé par l'employeur lorsqu'il s'agit de juristes – mais aussi en temps, car les étudiants viennent un à deux jours par mois à Sciences Po où les enseignements sont dispensés. « *D'un point de vue pédagogique, c'est un produit de luxe* », concède son codirecteur.

À l'entrée, la sélection est rigoureuse et seulement celles et ceux qui remplissent les critères d'admission sont retenus. « *Nous accueillons en moyenne 18 étudiants par promotion* », explique Éric-Jean Garcia. Peu d'avocats pour l'instant se sont lancés dans l'aventure, deux par promotion environ. Les autres sont tous juristes d'entreprise, responsables ou directeurs, dans des sociétés diverses dont la taille varie de l'ETI à la grande entreprise internationale (CAC 40). Les critères de sélection laissent une grande part à la motivation des candidats. « *Il s'agit en général de personnes en milieu de carrière qui veulent s'enrichir en explorant avec un collègue d'intervenants de premier plan les enjeux stratégiques du monde moderne, les évolutions actuelles de la fonction juridique dans les entreprises ainsi que les ressorts de l'action collective organisée. Ces personnes ont souvent des opportunités professionnelles mais sentent qu'il leur manque quelque chose pour s'accomplir* », constate-t-il.

Les étudiants ne trouvent d'ailleurs pas de droit dans l'enseignement, mais la matière juridique, vue avec plus de hauteur, devient un prisme avec lequel regarder le monde, qui génère une réflexion sur l'évolution de leur métier. On y découvre les soft skills, la sociologie des organisations, on y fait un travail sur soi-même et surtout, on y échange. Et c'est ce temps passé ensemble qui fait tout le sel de la formation. À Sciences Po Executive Education, on prône l'évolution pour soi et pour les autres vers un nouveau rôle sociétal. « *Il ne s'agit pas d'entrer dans une pure logique de performance, en formant des « best system players », En revanche, nous nous efforçons de développer chez les participants un esprit critique constructif associé à un supplément d'âme* », aime à dire Éric-Jean Garcia. Nulle velléité de défendre une quelconque école de pensée toutefois. « *Cet enseignement doit rester une agora d'idées, un lieu où l'on trouve une pluralité de points de vue* ».

Concernant le bilan de cette formation, le codirecteur est plutôt satisfait : les étudiants apprécient vraiment cette formation. « *Ils ont manifestement pris du plaisir à se retrouver et à étudier ensemble tous les mois* ». Certains ont déjà pu faire évoluer leur carrière professionnelle. « *Un de nos étudiants, juriste chez Capgemini est devenu Deputy General Counsel et une juriste chez Total USA a développé au sein de la même entreprise une carrière latérale, passant du juridique au stratégique. Au sein de la première promotion, une responsable juridique est devenue directrice juridique après avoir suivi le cursus. À l'évidence, nos étudiants prennent de l'envergure* », se réjouit-il. Il estime que cet Executive Master offre un nouveau lieu de formation commun, au-delà de l'enseignement dispensé dans les facultés, où une petite partie de la grande famille du droit peut se retrouver après avoir été séparée. Cyril Duriga, qui a fait partie de la première promotion, a vu ses envies professionnelles exacerbées par l'enseignement qu'il a suivi. « *Outre la qualité de la formation, le mélange avec une communauté de juristes différents était très intéressant. J'ai acquis la certitude que le juriste doit contribuer à la stratégie de l'entreprise* ». Alors directeur juridique adjoint au sein de Capgemini, il a répondu favorablement

ÉCLAIRAGE

à une proposition d'embauche comme directeur juridique France du groupe Akka Technologies, de taille bien plus modeste, qui correspond davantage à ses aspirations. *« Je suis aujourd'hui un juriste qui contribue au développement de l'entreprise et je siège au Comité de direction. C'est le prolongement de ma formation »*, constate-t-il.

« Après une telle année d'enseignement, il est clair qu'une véritable communauté s'est formée. Certains se font même "amis d'enfance" à 45 ou 50 ans et il est humainement très gratifiant de voir les étudiants développer entre eux des relations de générosité », observe Eric-Jean Garcia

Loïc Dusseau, avocat à Paris, a suivi les enseignements du Master. *« J'ai voulu le faire pour mieux comprendre mes clients et enrichir ma formation d'avocat comme partenaire stratégique des entreprises. »* Durant cette année intense d'échanges avec des praticiens juristes dans des entreprises de taille diverses, il dit avoir retenu une chose essentielle : *« La place du droit au sein de l'entreprise n'est souvent pas assez valorisée, ce dont je n'avais pas vraiment conscience, vu de la perspective de l'avocat pour qui le droit est crucial »*. Cela lui a donné une autre perspective dans ses relations avec ses clients directeurs juridiques ou avec les dirigeants d'entreprise. *« J'essaie désormais de davantage prendre en compte leurs préoccupations économiques, d'optimiser les conséquences financières d'une stratégie juridique ou judiciaire »*, explique-t-il. Au-delà de cette prise de conscience qui l'a fait évoluer dans sa pratique professionnelle, l'avocat est sorti de Sciences Po avec le sentiment renforcé de faire partie de la grande famille du droit et avec la conviction qu'il faut renforcer la déontologie des juristes d'entreprise. Il a d'ailleurs fait son mémoire de fin d'études sur la déontologie croisée des avocats et des juristes d'entreprise.

CASSER LES SILOS

En complément de cette formation qui se veut très sélective, une nouvelle offre vient d'apparaître sur le marché, annoncée au Grenelle du droit le 15 novembre 2019. C'est la formation « MAJ » (magistrats, avocats juristes), mise sur pied conjointement par l'École nationale de la magistrature, l'École de formation du barreau de Paris, le Cercle Montesquieu et l'AFJE. La première édition, qui a débuté le 24 janvier 2020, propose trois cycles (la négociation, l'enquête et la gouvernance et le RSE), composés chacun de trois modules, tout au long de l'année, au rythme d'environ une conférence par mois. Il propose de rassembler 45 stagiaires, issus de chacune des professions du droit qui l'ont initiée (15 magistrats, 15 juristes et 15 avocats). Les étudiants peuvent décider de ne suivre qu'un ou deux cycles. Le maître-mot de cet enseignement est bien entendu l'échange, et pour chacune de matières, les trois intervenants (un magistrat, un juriste et un avocat) partiront de cas pratiques et concrets, sur lesquels ils donneront leur point de vue. La philosophie de la formation est donc de créer des synergies entre les différents professionnels du droit, pour qu'émerge une véritable communauté. *« C'est la première étape du rapprochement de nos professions »*, se féli-

cite Stéphanie Fougou, présidente d'honneur de l'AFJE, qui fait partie du comité de pilotage. Celui-ci a choisi, lors de l'élaboration du programme, de travailler des sujets de cette façon afin d'avoir une approche multiple des matières abordées. *« Même si nous nous sommes côtoyés sur les bancs de la fac, nous nous sommes ensuite éloignés pour suivre nos formations respectives, note Stéphanie Fougou, se retrouver nous permet de se connaître, et ainsi d'apprendre le langage de l'autre. »* Ne plus travailler « en silo », élargir son horizon, tel est le but de cette formation, voulue pratique et accessible. Suivre un module ne coûtera, en effet, que 500 € HT et il faudra déboursier 1 250 € HT pour le cycle complet. Si cinq années d'expérience au moins étaient requises, la première promotion est composée de personnes qui ont plutôt 10 à 15 ans d'expérience et la majorité des étudiants ont choisi de suivre le cycle complet.

Outre ces enseignements réellement élaborés en commun, des partenariats entre les professions du droit pour la formation, initiale et continue sont régulièrement conclus. Ainsi l'ENM vient de signer un partenariat pour la formation continue avec l'Institut national de formation du notariat (INFN). Les notaires ont d'ores et déjà annoncé, pour l'année 2020, que d'autres accords, avec la Chambre nationale des Commissaires de justice et avec les organismes de formation de la profession d'avocat (EFB et CNB). L'émergence d'une formation continue commune semble donc devenir réalité. ■



Christophe Roquilly